

*Date de dépôt: 17 novembre 2004*

*Messagerie*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>m</sup>es et MM. Jacques Andrié, Raoul Bachler, Charles Bosson, Hélène Braun-Roth, Martine Brunschwig Graf, Hervé Burdet, Micheline Calmy-Rey, Robert Cramer, Daniel Ducommun, Michel Jacquet, Christiane Magnenat Schellack, Jean Montessuit, André November, Jean Queloz et Jean Spielmann concernant la création d'un médiateur**

Mesdames et

Messieurs les députés,

En date du 14 décembre 1990, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil considérant :*

- qu'un bon fonctionnement des services publics et une utilisation plus rationnelle des deniers publics sont indispensables ;*
- que les structures de l'administration ne favorisent pas toujours l'innovation, le dynamisme et la nécessaire remise en cause des habitudes de travail ;*
- qu'une participation volontaire et active de tous les collaborateurs du service public peut contribuer de manière décisive à la réussite de ces objectifs,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à étudier la mise en place d'une ou d'un répondant rattaché au service du Conseil d'Etat permettant aux collaborateurs du service public de transmettre leurs idées, leurs suggestions et leurs critiques sans qu'il soit nécessaire de passer par la voie hiérarchique.*

## Réponse du Conseil d'Etat

Le principe même de « la participation volontaire et active de tous les collaborateurs du service » selon les termes de la proposition de motion est acquis et fait l'objet d'une disposition du règlement d'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux dont la teneur est : « Tout membre du personnel est invité à formuler des suggestions en vue d'améliorations organiques, techniques et économiques » (B 5 05 01, art. 16, al. 1). Il est vrai qu'il est question de la forme écrite et que l'office du personnel est l'organe de transmission pour le Conseil d'Etat. Cela étant, il n'est déjà plus question de la voie hiérarchique dans le sens étroit.

Dans le règlement instituant des commissions du personnel (commissions départementales dont la finalité est le dialogue et la concertation), il est prévu que ces dernières sont consultées sur toutes les questions présentant un intérêt général pour le personnel de leur département et qu'elles donnent leur avis dans les différents domaines énumérés de manière non exhaustive (B 5 15 30, art. 4). Parmi ceux-ci, « les mesures d'économie et l'allocation optimale des ressources disponibles » sont mentionnées expressément. Le règlement actuel date de 1996 mais les commissions sont en place depuis 1992. Pour une personne désirant faire des suggestions, s'adresser à une commission composée de collègues élus permet de s'affranchir de la voie hiérarchique et de l'utilisation de formes contraignantes.

On peut encore ajouter à ces différentes mesures encourageant la concertation, et cela même dans une organisation hiérarchique comme l'administration, l'arrivée des médias électroniques qui permettent de contourner la stricte voie de service et facilitent grandement la communication. Boîte à idées, politique de la porte ouverte, consultation de l'ensemble des collaborateurs sont d'autres manières connues et utilisées dans l'administration cantonale, à ces mêmes fins.

Enfin, il faut encore mentionner l'entretien individuel de service, qui, tout en étant un lieu relevant du cadre hiérarchique, offre une opportunité certaine pour la personne de s'interroger sur l'environnement de travail et d'apporter sa contribution pour améliorer les choses.

En conclusion, les membres du personnel de l'Etat ont à disposition plusieurs vecteurs pour émettre leurs suggestions et critiques sans que la voie hiérarchique ne puisse jouer le rôle paralysant qu'on semble lui attribuer.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer